

Quelle étrange manière pour le gouvernement français que de cultiver la pratique démocratique lorsqu'en 2005 il demande à la Commission Européenne que « les études sanitaires sur les OGM restent confidentielles » !

Se référant à l'article 25 concernant la confidentialité, de la directive (2001/18/CE) relative à la dissémination volontaire d'OGM dans l'environnement, le gouvernement cherche à obtenir que la communication au public quant aux études sur les risques liés aux OGM soit restreinte. En clair, **moins le public est informé** quant aux risques sanitaires, **mieux le gouvernement se porte**. Il est vrai que le 18 avril 2004, la mission parlementaire avait déclaré que « les OGM ne sont sûrement pas plus dangereux que les autres cultures », alors même qu'aucune étude scientifique contradictoire et indépendante ne fut en mesure de l'affirmer ! Quoi qu'il en soit, la directive en question s'applique à deux types d'activités : d'une part la dissémination expérimentale d'OGM dans l'environnement (essais en plein champ) et d'autre part la mise sur le marché d'OGM (culture, importation, transformation d'OGM en produits industriels). Elle introduit normalement l'obligation d'une

OGM... que veut-on cacher aux citoyens ?

Confidentiel!

évaluation des risques sur l'environnement, une surveillance quant à la commercialisation et l'obligation entre autres d'informer le public. Or, la subtile perversité concernant l'article 25 imposant la confidentialité, réside dans le fait qu'il s'applique dès lors que « la divulgation (d'expérimentation et de commercialisation d'OGM) pourrait nuire à la position concurrentielle » de l'entreprise déposant le dossier. Nous croyons rêver, mais c'est plutôt cauchemardesque, car **sous prétexte de concurrence, la confidentialité se voit conférer le droit à faire silence. Autrement dit,**

les résultats restés confidentiels jusqu'alors des tests effectués par les groupes Monsanto et Syngenta concernant les risques sanitaires liés aux OGM « MON 863 », « NK 603 », « Bt11 » et « GT73 ». Ancienne ministre de l'environnement, présidente du CRII-GEN, Corinne Lepage dénonce le fait que **l'État français, « non content de faire prendre des risques inconsidérés aux consommateurs, du fait de l'absence d'études publiques indépendantes et sérieuses, tente d'imposer auprès de la Commission Européenne la stricte confidentialité sur les études**

citoyens, citoyennes, vous ne saurez rien ! Le Comité pour la Recherche et l'Information Indépendante sur le Génie Génétique (CRII-GEN*), association composée de médecins, de cancérologues, de juristes et de représentants de la grande distribution, dont la mission est d'assurer une expertise et la plus grande transparence sur les risques sanitaires et environnementaux des OGM, a eu le plus grand mal à obtenir auprès de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA), après dix-huit mois d'efforts et seulement parce que Greenpeace gagna en Cour d'Appel contre Monsanto,



ATTAC Toulouse et Les Amis de la Terre sont particulièrement engagés dans la lutte contre les OGM et demandent expressément la tenue d'un Moratoire.

toxicologiques réalisées par les firmes agro-semencières, et ceci en toute connaissance des risques et incertitudes que ces études révèlent. » Résultat, près d'un millier d'hectares en 2005 et cinq mille hectares d'OGM en 2006 sont cultivés en secret, avec la bénédiction du gouvernement. À cette occasion, l'association France Nature Environnement n'a pas manqué de relever que « la publication de ces informations (à propos des études et des expérimentations d'OGM) et l'organisation d'un vrai débat public sur l'utilité du recours aux OGM notamment, est un droit pour chaque citoyen : celui de savoir ce que l'on fait de sa santé et de son environnement. » **De fait, la plus grande prudence serait la bienvenue, autant que le principe de précaution, lequel ne s'utilise pas à la carte, selon d'obscurs et très mercantiles intérêts influencés par quelques entreprises agro-semencières et agro-alimentaires.** Cornélius Castoriadis avait toutes les bonnes raisons d'affirmer que « lorsqu'une entreprise veut une « expertise » allant dans un certain sens, elle trouve toujours des experts pour produire un rapport idoine » ; le cas de l'entreprise Monsanto ne viendra aucunement contredire cette affirmation, entreprise qui dans sa demande d'autorisation à la Commission européenne de mise sur le marché de son maïs OGM MON863, a procédé elle-même à des tests toxicologiques, sans qu'aucune expertise scientifique indépendante et contradictoire ait pu être menée parallèlement. De fait, la dite Commission, en toute naïveté (à moins que quelques intérêts particuliers aient pesé dans le choix final?), accorda à Monsanto la possibilité de commercialiser en Europe son OGM MON863 pour l'alimentation animale dès août 2005 et pour l'homme dès janvier 2006. Cependant, un rapport du CRII-GEN en date de juin 2005, réalisé pour Greenpeace, révèle un risque réel de toxicité sur les animaux et sur les humains de l'OGM en question. **En effet, après que des rats de laboratoires eurent été nourris pendant quatre-vingt-dix jours avec le maïs transgénique MON863 produit par la société Monsanto, des troubles au niveau des reins et du foie auraient été observés.** Le rapport scientifique indique « une inflammation et une régénération anormale des reins mâles nourris avec le MON863, et une augmentation significative de la glycémie chez les femelles. » Gilles-Eric Séralini, Professeur de biologie moléculaire à l'Université de Caen et Président du Conseil Scientifique CRII-GEN, entouré d'une équipe de scientifiques, a analysé les tests toxicologiques du maïs OGM MON863 menés par la société Monsanto elle-même et fournis trois ans plus tôt à la Commission européenne; le résultat des travaux est sans appel : « Notre étude démontre que les « anomalies » relevées il y a trois ans correspondent bien à des lésions hépatorenales. Le MON863 comporte donc un risque réel de toxicité. » **L'OGM863 est de fait reconnu impropre à la consommation animale et humaine.** Greenpeace a dans la foulée appelé l'Union Européenne à procéder immédiatement au retrait du maïs MON863 du marché communautaire et à réviser les procédures d'autorisation des OGM dont notamment l'évaluation de leurs risques sanitaires. Rappelons qu'au-delà de l'Europe, le maïs MON863 est également autorisé à la commercialisation en Australie, au Canada, en Chine, au Japon, au Mexique, aux Philippines, en Corée, à Taïwan et aux États-Unis. À la suite de son expertise, le rapport conclut « qu'aucune étude de toxicité indépendante n'a été faite en paral-

lèle de celle dirigée et interprétée par la compagnie Monsanto. De plus, l'interprétation des données peut être controversée. » Il souligne également avec pertinence que « jusqu'à des années récentes et pour tous les OGM, le soit disant expert extérieur indépendant qui a été le seul payé par le gouvernement français pour être rapporteur, était choisi selon une règle écrite et pendant de nombreuses années, par la compagnie elle-même (Monsanto) dans les propositions qui lui était faites. » Il est de fait évident, suite à ces résultats, que des expertises scientifiques contradictoires doivent absolument avoir lieu, que toutes les données scientifiques doivent être publiées ou transparentes et que l'évaluation des risques sur la santé et l'environnement doit être rendue publique et soumise à un débat citoyen.

Le manque de transparence quant à la question des OGM devient particulièrement préoccupant. La particularité de ces semences OGM dites de première génération est qu'elles sont génétiquement modifiées pour produire un pesticide, et il n'est pas anodin pour Monsanto d'avoir produit des OGM dont 72 % d'entre eux tolèrent principalement l'herbicide Roundup, ou produisent eux-mêmes un pesticide à raison d'un kilo par hectare, comme la toxine artificielle Bt que l'on retrouve dans le fameux maïs OGM MON863. Une grande partie des OGM a ainsi été créée pour supporter et/ou produire des pesticides. Gilles Eric Séralini souligne que ces OGM « ne sont pas testés plus de trois mois sur la santé des mammifères (rats de laboratoire) et encore de manière obligatoire, au contraire des tests des pesticides et médicaments qui le sont pendant des années. Les premiers effets secondaires ont pourtant été découverts, qui sont probablement dus aux pesticides absorbés ou produits par les OGM. » L'impact des biotechnologies sur l'environnement ne peut manquer de faire débat, et en premier lieu dans le milieu scientifique. Joël Spiroux de Vendômois, Docteur en médecine et membre du conseil scientifique du CRII-GEN, interroge les convictions scientifiques et pose la question en ces termes : « si nous prenons comme base de travail, la santé selon la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé : état de bien-être physique, psychique, social et pas seulement absence de maladie; et l'environnement dans sa triple acception c'est-à-dire : physique : lieu de vie, de travail, alimentation et cetera... sensoriel : bruit, stress... et cognitif au sens psychologique du terme c'est-à-dire par quels moyens nous appréhendons, nous prenons conscience de notre environnement : médias, enseignement, et cetera. Comment, dans ce cadre, pouvons-nous donc appréhender et penser les relations OGM, pesticides et santé? » Sachant que **la production mondiale de substances chimiques est passée de un million de tonnes en 1930 à quatre cents millions de tonnes** aujourd'hui avec près de cent mille substances différentes et n'existant pas pour la plupart dans



Michel Metz, un des fers de lance du mouvement contre les OGM.

le milieu naturel, que parmi tous ces produits chimiques se trouvent les pesticides (insecticides, anti-parasitaires, herbicides, anti-fongiques, défoliants raccourcisseurs de tiges, et cetera...) et qu'en parallèle la constatation est faite d'une augmentation très importante de pathologies très lourdes comme les cancers, les allergies, la stérilité masculine, l'hypo fécondité féminine, les malformations néonatales, des troubles endocriniens et neurologiques, l'interrogation quant aux effets que seraient susceptibles d'entraîner l'usage des produits chimiques sur la santé est très forte. **Le Pr. Charles Sultan, chef du service d'endocrinologie du CHU de Montpellier a constaté que les malformations néonatales des garçons sont en très nette augmentation et près de quatre fois supérieure chez les enfants d'agriculteurs ou de personnes vivant dans des zones d'exposition aux pesticides.** Or, plus de 99 % des OGM cultivés sur la planète tolèrent des herbicides ou produisent des pesticides. Et nous ne connaissons toujours pas les effets cumulatifs des OGM pesticides avec les autres pesticides agricoles. Cela devient la foire aux apprentis sorciers ! Autre chose non moins réjouissante, selon la CRII-GEN « les molécules à effets toxiques ne sont généralement pas « lâchées » dans la nature seules, des adjuvants leurs sont nécessaires pour améliorer leur efficacité, or ils sont le plus souvent inconnus car participant du « secret de fabrication », c'est le cas de nombreux pesticides. » Or, que deviennent ces adjuvants une fois dans la nature ? Quels effets sur l'environnement et quels impacts sur la santé peuvent-ils entraîner ? Nul ne le sait ! « Pour faire face à l'augmentation croissante des cancers, de l'infertilité, de la stérilité, des malformations congénitales, le retrait de tout produit toxique devrait être un objectif vers lequel tendre. Cela pourrait paraître aux yeux de certains comme une entrave au développement économique, mais le raisonnement économique prend-il en compte le coût des douleurs et des « souffrances endurées » par les malades et leur entourage ? » conclut Joël Spiroux de Vendômois, en guise de plan de sauvegarde pour les décennies à venir.

...

Les vaccins issus d'OGM !

Les techniques utilisées pour créer des organismes génétiquement modifiés, végétaux ou animaux, servent également pour fabriquer des vaccins. On les appelle les « organismes chimères », ces vaccins sont fabriqués pour les animaux, par exemple contre la maladie de Newcastle des volailles, la peste bovine, la leucose bovine et la rage. Un élément cependant est à signaler, qui relativise fortement les prétendues qualités de ces vaccins, car si le vaccin de la rage par exemple, élimine le risque de contamination directe par le virus de la rage, il n'exclut pas pour autant le risque de recombinaison de ce virus-vaccin avec des virus sauvages sans qu'on puisse en prévoir des résultats. **Une sorte de virus-mutant libre, inconnaissable et imprévisible peut dès lors s'immiscer dans les organismes vivants ! Certains scientifiques s'inquiètent dès lors de se retrouver sur le terrain avec autre chose que ce qui a été disséminé au départ.** Or, de tels vaccins porteurs d'organismes chimériques ont été conçus pour l'homme. Le rapport de Michel Georget, membre du Conseil Scientifique du CRII-GEN précise que l'« on retrouve pour ces vaccins à base d'organismes chimériques les mêmes problèmes que pour les végétaux : dissémination de gènes dans une population animale ou humaine avec le risque de recombinaisons incontrôlables. » Il apparaît, dans un dossier du Centre national d'information sur le médicament hospitalier (CNIMH), consacré aux vaccins de l'hépatite B, que ces vaccins contiennent un ADN provenant de cultures cellulaires dont certaines ont les caractères des cellules cancéreuses. Le risque majeur est de voir cet ADN s'incorporer au patrimoine génétique des receveurs et provoquer des mutations pouvant participer à l'apparition de cancers. On peut lire dans un rapport d'experts de l'OMS que « ce point est réellement préoccupant car de nombreuses personnes en bonne santé, notamment des nourrissons, seront peut-être vaccinées avec des produits issus de lignées cellulaires continues, ou

une maladie répandue, et de plus elle est essentiellement une maladie d'adultes ! Alors à quoi bon le vaccin contre l'hépatite B ? Le rapport laisse penser que les autorités françaises se seraient laissées séduire par l'industrie pharmaceutique ! Une fois de plus... Mais qu'en pensent les citoyens ? S'estiment-ils n'être qu'une marchandise dans les mains de quelques marchands de foire sans scrupules ?

Bientôt neuf milliards de bouches à nourrir... et alors ?

2050 n'est plus très loin et l'essor démographique de nos populations met en alerte tous les prévisionnistes de la planète. Une augmentation de 40 % de terriens est attendue dans les quarante années à venir. Déjà deux milliards de personnes souffrent de malnutrition et huit cent cinquante-quatre millions sont affamés. « le défi, selon Marcel Mazoyer, professeur à AgroParisTechn., est de produire 30 % de plus pour que les humains mangent à leur faim. » Bien sûr, les OGM, cultivés en Inde, en Chine, au Brésil ou en Argentine sont apportés comme solution pour les pays pauvres, notamment par les pro-OGM, et parmi ceux-là, des entreprises agro-alimentaires particulièrement intéressées. Mais Michel Griffon du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement ne partage pas cet avis. Il est de ceux qui préconisent moins de machines, d'engrais chimiques et de pesticides, qu'il faut « inventer une agriculture écologiquement intensive qui tire un meilleur rendement sans dégrader les écosystèmes » précise-t-il. Dénommé écoagriculture, agroécologie, ou agroforesterie, ce nouveau modèle pourrait faire doubler, sans moyens conséquents, les rendements des pays du Sud ; il repose sur la capacité des écosystèmes à se régénérer grâce à des associations de plantes différentes, avec des successions de multiples cultures au long des années.

D'autre part, à l'idée communément véhiculée par les partisans des OGM que la plante transgénique permettrait d'augmenter la production et d'empêcher les pénuries et les famines, Gilles Eric Seralini du CRII-GEN répond qu'il n'en est rien car « les OGM en agriculture servent aujourd'hui à aider l'agriculture intensive, inadaptée aux pays du Sud, et avec des semences brevetées. Ces pays manquent déjà de médicaments car ce sont des produits brevetés. Mettre sous brevet les semences augmenterait les famines. » Marc Dufumier quant à lui, de l'Institut national agronomique, ne manque pas de préciser que « le problème à résoudre d'ici 2050 est la répartition des revenus. Les gens ne peuvent se nourrir car ils sont trop pauvres. Comment faire pour que la paysannerie

augmente ses ressources ? » Pour Michel Griffon, un changement de priorités est nécessaire, « la paysannerie est actuellement considérée comme résiduelle, comme si le monde nouveau devait se faire contre elle. Il faut faire de l'agriculture une priorité des politiques publiques. » Il reste que ce ne sera certainement pas l'agriculture intensive qui pourra remédier au problème, dans les

A SAVOIR

APPEL D'ORLÉANS UN MORATOIRE POUR UN PRINTEMPS SANS OGM

À l'issue des premières rencontres des États Généraux du Moratoire organisés par Agir pour l'Environnement, Les Amis de la Terre, ATTAC, Bioconsom'acteurs, Biocoop, le Collectif des Faucheurs Volontaires, le Collectif 45 sans OGM, le Comité de soutien 63, le Comité de soutien aux Faucheurs de Pithiviers, la Confédération Paysanne, la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique, GIET, Greenpeace, Nature et Progrès, le Réseau Semences Paysannes et Vigilance OGM 36, considérant qu'il n'y a pas aujourd'hui de cadre légal résultant d'un véritable débat public sur la question des OGM et de la responsabilité de ceux qui les disséminent, que la volonté de quelques opérateurs économiques est d'imposer en 2007 la culture de plusieurs dizaines de milliers d'hectares de maïs transgénique, s'opposant frontalement de ce fait à la volonté de plus de 80 % des Français qui ne veulent pas d'OGM ni dans les champs ni dans les assiettes, que les préjudices qui en résulteraient pour les systèmes agraires traditionnels remettraient en cause leur pérennité, que de nombreuses publications scientifiques montrent que la généralisation des cultures de maïs transgénique entraîne obligatoirement la disparition de la liberté d'élever des abeilles sans risques de contamination et de cultiver sans OGM des maïs conventionnels, doux et biologiques, tout particulièrement celle des petits paysans cultivant des petites parcelles, que l'intérêt majeur des Plantes Génétiquement Modifiées est le brevet qui permet à quelques entreprises semencières d'interdire aux paysans de sélectionner leurs propres semences à partir de leur récolte et de leur imposer l'achat des pesticides liés à la variété qu'elles vendent, que l'intérêt économique de l'agriculture française réside avant tout dans sa capacité à répondre à la demande des consommateurs qui veulent des produits sans OGM, conformément au souhait de la majorité des Français et au principe de précaution inscrit dans la Constitution au travers de la Charte pour l'Environnement, les acteurs de cette première rencontre :

- Exigent que le gouvernement adopte immédiatement un moratoire sur les cultures Génétiquement Modifiées comme le lui permet la clause de sauvegarde prévue à l'article 23 de la directive 2001/18.
- Demandent aux élus locaux et régionaux d'exiger ce moratoire, vu l'interdiction qui leur est faite de prendre les mesures locales nécessaires à l'interdiction de ces cultures.
- Demandent aux parlementaires de faire les démarches nécessaires auprès du gouvernement pour qu'il notifie cette décision de moratoire à la Commission européenne.
- Demandent au gouvernement d'exiger l'application du moratoire aux niveaux européen et international.

www.moratoireogm.fr

pays du Sud comme en Europe. En France, on fait comme si de rien n'était, le principe de précaution n'est plus érigé en principe, en tout cas pas pour l'agriculture. Dans le Sud-Ouest, des agriculteurs anonymes se cachent pour pratiquer les cultures OGM, cultivent le maïs Bt de Monsanto, avec le soutien ravi des coopératives semencières et de l'Association Générale des Producteurs de Maïs (AGPM), et ce malgré les très fortes réserves du milieu scientifique, de l'agriculture traditionnelle et biologique, de certains politiques, et alors que la population française est à 86 % contre la culture des OGM en plein champ et leur présence dans l'alimentation ! **Quelle est cette démocratie qui autorise une très petite minorité**



La présence de ce média, limitée à 1mn30s d'antenne, ne permet certainement pas d'avoir le champ assez libre pour mener une information citoyenne.

les recevront de toute autre manière. » Le rapport souligne par ailleurs « qu'il faut envisager la possibilité que les préparations d'ADN qui n'induisent pas de tumeurs dans les systèmes expérimentaux puissent provoquer chez l'homme des modifications susceptibles d'accroître l'incidence de l'apparition de tumeurs après de longues périodes de latence. » Pourtant, l'hépatite B n'est nullement

d'agriculteurs à décider de prendre le risque irréversible d'une contamination par les OGM du milieu naturel, sans compter la nature même des OGM a produire des insecticides et/ou à supporter les très fortes doses d'herbicides, lesquels vont se retrouver dans le sol? En quel honneur n'appartiendrait-il pas en premier lieu aux citoyens de débattre quant à la question cruciales des OGM? De toute évidence, une telle préoccupation n'est pas dans l'esprit du gouvernement français, puisque celui-ci a pris la décision par deux décrets publiés au *Journal Officiel* le mardi 20 mars 2007, d'autoriser la mise sur le marché et les essais d'OGM. Prétextant la menace d'une lourde amende par la Commission Européenne suite à la non transposition par la France d'une directive européenne de 2001 sur les OGM, laquelle aurait dû être transposée en 2006, il laisse la porte ouverte à un avenir incertain et fait preuve d'une incroyable inconscience, alors que la communauté scientifique ne fait pas mystère de ses doutes. **De fait, et de manière officielle et tout à fait autorisée, les agriculteurs volontaires pourront cultiver les OGM sans que nous connaissions ni l'identité ni l'endroit du crime. Etrange coïncidence que cette capitulation du gou-**

vernement français alors que les semis de maïs OGM commencent dans quelques jours! L'AGPM prévoit de cultiver 30 000 à 50 000 ha d'OGM en 2007, signe que les hostilités sont lancées. Par l'action de ces décrets publiés dans le dos des 86 % de citoyens opposés aux OGM, ce gouvernement manifeste une fois de plus le peu de considération qu'il a pour le peuple français. Il aura eu en plus, la lâcheté de céder à cette funeste tentation à quelques semaines du premier tour des élections présidentielles! Quoi qu'il en soit, avec ces essais d'OGM en plein champ (17 essais sont prévus) et les OGM que nous avons et aurons dans notre assiette, vous voici devenus, Françaises, Français, des rats de laboratoire à ciel ouvert, sans compter la dissémination du pollen OGM dans la nature et la contamination que cela suppose et les dégâts irréparables sur les insectes, dont les abeilles, grandes actrices de la pollinisation et victimes à grande échelle des effets des pesticides! Vive la mutation génétique donc... Il reste que la justice a encore de belles années à vivre, car à n'en point douter, et à l'égal d'autres affaires judiciaires comme le sang contaminé, les responsables auront certainement à s'expliquer dans un futur proche, de leur inconscience et incompétence généralisées!

Sauf que la justice arrive toujours trop tard, lorsque le mal est déjà fait...

« Ne permettons pas qu'on nous enlève la part de la nature que nous renfermons. N'en perdons pas une étamine, n'en cédon pas un gravier d'eau. »

« Dans nos jardins se préparent des forêts »

René Char



A SAVOIR

CRII-GEN

Ce Comité a pour mission d'assurer une expertise et une transparence sur les risques sanitaires et environnementaux des OGM. Créé en 1999, le CRII-GEN est un comité apolitique et non-militant d'expertise, de conseil, indépendant des producteurs OGM, intervenant à différents niveaux.

www.criigen.fr